ANNEXE DESCRIPTIVE AU DIPLÔME



La présente annexe descriptive au diplôme (supplément modèle élaboré par la Commission diplôme) suit le européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Elle vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour "transparence" internationale améliorer la la reconnaissance académique et professionnelle équitable qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Elle est destinée à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Elle doit être dépourvue de jugement de valeur, déclaration d'équivalence reconnaissance. Toutes les informations suggestion de requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

- 1.1.Nom(s) patronymique:
- 1.2. Prénom:
- 1.3. Date de naissance (jour/mois/année)
- 1.4. Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas éché<u>an</u>t)

2. <u>INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME</u>

2.1. <u>Intitulé du diplôme</u>

Licence Droit, Économie, Gestion, Mention Droit

- 2.2. Principal(aux) domaine(s) d'étude couvert(s) par le diplôme
- -Droit privé (droit civil, droit pénal, droit des affaires, droit social),
- -Droit public (droit constitutionnel, droit administratif, droit international et droit communautaire),
- -Science politique,
- Histoire du droit,
- Langue vivante,
- Informatique.

2.3. Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR,- FRANCE- Etablissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

2.4. Nom et statut de l'établissement ayant dispensé

les cours Université de Pau et des Pays de l'Adour

2.5.Langue(s) utilisées pour l'enseignement/ les examens Français

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NIVEAU DU DIPLÔME

3.1. Niveau du diplôme

1er cycle. Niveau II (nomenclature française 1967)

Équivalent niveau 6 EQF

Grade de Licence. (180 crédits européens ECTS)

3.2. Durée officielle du programme d'études

La licence se déroule sur six semestres (180 ECTS)

3.3. Conditions d'accès

La 1ère année de la licence est ouverte aux titulaires du baccalauréat, du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires littéraire ou scientifique (DAEU A ou B), d'une capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Accessible selon les modalités de Validation des Acquis du Décret 85-906 du 23 août 1985 pour les non titulaires des diplômes requis

Accessible selon les modalités de Validation des Acquis de l'Expérience du décret 2002-590 du 24 avril 2002 pour les candidats ayant au moins trois années d'expérience en rapport avec le diplôme postulé.

Accessible selon les modalités de Validation des Études Supérieures accomplies en France ou à l'étranger du décret 2002-529 du 16 avril 2002

4.INFORMATIONS CONCERNANT LE CONTENU DU DIPLÔME ET LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1. Organisation des études

L'enseignement est assuré à temps plein sur trois années pour les étudiants de formation initiale. Possibilité d'échelonner les études pour le public relevant de la formation continue.

4.2. Exigences du programme

Les titulaires de la licence en droit ont des compétences et des connaissances qui leur permettent d'exercer seul ou en équipe des fonctions d'assistance et de conseil. Ils peuvent aussi exercer des fonctions polyvalentes à dominante juridique.

Dans le secteur privé, ils occupent des postes de cadre moyen et exercent, le plus souvent dans une équipe de juriste d'entreprise, des fonctions de conseil pour seconder le chef d'entreprise dans ses tâches de direction et de gestion. Dans les collectivités publiques et les organismes du secteur public, ils occupent des postes de cadre intermédiaire ayant pour fonction l'aide à la décision, par exemple au sein des départements juridiques des collectivités territoriales. Dans tous les domaines, en raison de la multiplication des risques liés à la prise décision, les titulaires de la licence en droit ont une activité d'assistance et de conseil. Ils interviennent le plus souvent en amont de la décision politique pour expliquer et traduire les solutions juridiques envisageables. Ils peuvent également intégrer les services contentieux au sein de grandes sociétés.

Les titulaires de la licence en droit ont des connaissances générales en droit privé et en droit public. Ils ont également les connaissances de base pour comprendre l'environnement social et économique.

Ils ont acquis et développé des qualités d'analyse, de méthode, de raisonnement et de synthèse qui leur permettent de collecter toutes informations utiles sur le plan juridique, de consulter et d'utiliser les banques de données dans ce domaine, de traiter et de synthétiser ces informations Ces compétences leurs permettent de proposer à leurs supérieurs des outils de travail actualisés et performants et de leur soumettre des exposes clairs et synthétiques sur tout problème juridique concernant l'organisation à laquelle ils appartiennent.

Ces capacités et ces compétences peuvent aussi être mises au service d'équipes pluridisciplinaires, en particulier dans la gestion de projets.

4.3. <u>Précisions sur le programme (par ex. modules ou unités étudiées) et sur les crédits obtenus (si ces informations</u> figurent sur un relevé officiel veuillez le mentionner)

Unités d'enseignement étudiées (U.E.) et nombre de crédits.

Le relevé officiel des notes obtenues pour chaque Unité d'Enseignement est joint en annexe.

Codes et intitulés				!Nombre	de	crédits
, S1 commun	L1 Economie-	:30 crédits	,6 UE			
Gestion						
DLC11V	Introduction au droit					5
DLC21V	Environnement institution					5
DLC31V	Histoire & sociologie					5
DLC41V	Initiation à l'économie					5
DLC51V	Initiation à la gestion					5
DLC61V	Méthodologie et Langues					5
S2 L1 Droit		:30	,6 UE			
DLD12W	Introduction au Droit civil					5
DLD22V	Introduction au Droit constitutionnel					5
DLD32V	Droit civil : les personnes					5
DLD42U	Droit constitutionnel :les institutions de la v-					5
DLD62N	Choix UE11 ET UE12					5
DLD72U	Informatique & LV					5
S3 L2 Droit		:30 crédits	,5 UE			
DLD13W	Droit des obligations 1re Partie					6
DLD23W	Droit administratif 1re Partie					6
DLD3311W	Droit Commercial (3)					6
DLD3312W	Finances Publiques (2)					6
DLD63V	Institutions administratives					6

S4 L2 Droit		:30 crédits ,5 UE	
DLD14W	Droit des obligations 2e Partie		6
DLD24W	Droit administratif 2e Partie		6
DLD34V	Droit Pénal général		6
DLD441W	ANGLAIS L2 S4	'	6
DLD94U	UE libre		6
S5 L3 Droit		:30 crédits	
S6 L3 Droit		:30 crédits	
			180

<u>4.4. Système de notation et, si possible, informations concernant la répartition des notes</u>

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur chaque Unité d'Enseignement (U.E.) soit sous forme d'un examen écrit terminal, soit sous forme d'un exposé oral, soit sous forme d'un travail de synthèse écrit.

La notation est située sur une échelle de 0 à 20. Le Master est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20

En cas d'échec, les Unités d'Enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont définitivement acquises. Elles font l'objet de la délivrance d'une attestation.

Notation établissement	Notation ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi
13.66 – 18.7	Α	10 %
12.2 - 13.61	В	25 %
10.86 - 12.16	С	30 %
10.19 - 10.86	D	25 %
10 - 10.17	E	10 %

4.5 Classification générale du diplôme

Distinctions appliquées au diplôme :

Mention Assez Bien: entre 12 et 14 sur 20 Mention Bien ::entre 14 et 16 sur 20

Mention Très Bien : notes au-dessus de 16 sur

20

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME

5.1. Accès à un niveau supérieur

Possibilité d'accès à des masters professionnelsou recherche Préparation aux concours de la fonction publique.

Licence professionnelle (après la L2). Admission en écoles spécialisées.

5.2. <u>Statut professionnel conféré (si applicable)</u> Non applicable

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Renseignements complémentaire

6.11 Compléments cursus

Pays LITUANIE Établissement UNIVERSITÉ DE VILNIUS Programme d'échange ERASMUS aux semestres 5 et 6

6.12 Compléments sur le programme

6.2. Autres sources d'informations

http://www.univpau.fr/live/formations http://www.ciep.fr/enicnaricfr/index.php

7. CERTIFICATION DE L'ANNEXE DESCRIPTIVE

<u>7.1.</u> <u>Date</u> 16 novembre 2012 <u>7.2. Signature</u>

Mohamed AMARA

7.3. Qualité du signataire

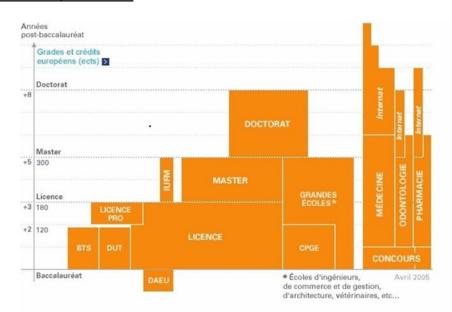
Mohamed AMARA, Président de l'UPPA

7.4. Tampon ou cachet officiel





8.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTÈME NATIONAL (LES SYSTÈMES NATIONAUX) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Abréviations:

BTS: Brevet de Technicien Supérieur DUT: Diplôme Universitaire de Technologie DAEU: Diplôme d'accès aux Etudes Universitaires

CPGE: Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles / Preparatory Classes

IUFM: Institut Universitaire de Formation des Maîtres / University Institute for Teacher's Training

Licence Pro: Licence Professionnelle

